



Dakar, le 19 OCT. 2017

La Directrice

A

Madame le Représentant Résident
du Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

DAKAR

Objet : Lettre de transmission

Madame le Représentant Résident,

Au terme de la procédure de validation du rapport d'évaluation environnementale stratégique du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), je vous transmets, ci-joint, l'attestation de conformité aux dispositions du Code de l'environnement, relatives aux études d'impact sur l'environnement.

Je vous demande de veiller à l'application des mesures issues du plan cadre de gestion environnementale et sociale validé par le Comité technique.

Je vous prie d'agrérer, **Madame le Représentant Résident**, l'assurance de ma considération distinguée.

PJ : Attestation de conformité environnementale



Ampliation :

- MEDD (ATCR) ;
- DREEC concernées (pour information)



Dakar, le

15 OCT 2017

La Directrice

ATTESTATION

Le Comité technique s'est réuni le lundi 24 avril 2017, à la Direction de l'Environnement des Etablissements Classés pour l'examen du rapport d'évaluation environnementale stratégique du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Au terme de cette procédure et la prise en compte des observations issues de la rencontre précitée dans le rapport final, j'atteste que le **Programme d'Urgence de Développement Communautaire** est conforme aux dispositions du Code de l'environnement relatives aux études d'impact sur l'environnement.

La présente attestation est délivrée **au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)** pour servir et valoir ce que de droit, en attendant la signature de l'arrêté ministériel portant certificat de conformité environnementale.

Le non-respect du plan cadre de gestion environnementale et sociale contenu dans le rapport d'évaluation environnementale stratégique validé, entraînera le retrait du certificat de conformité environnementale.

